

Abdelwaheb Nabeul le fonds de commerce exploité en un café de 1ère catégorie au local sis rue Mokhtar Ben Amor Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions se fera à l'adresse du fonds et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Annonce publiée au journal "Ettounsia" du vendredi 19/7/2013 P 31.
2013N01025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30 juillet 2013 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 31 juillet 2013, quittance n°M052935, enregistrement n°13202639.

La société Nour Rent à Car, S.A.R.L, siège social avenue Habib Bourguiba Béni Khair, matricule fiscal n°1077367G, a vendu à Monsieur Sofien Harzallah titulaire de C.I.N n° 05044445 la totalité du fonds de commerce consistant à location de voiture, sis rue de Sfax n°80 Nabeul pour un montant de huit mille dinars, toute opposition doit parvenir dans les délais de vingt jours à la date de l'apparition du présent acte au J.O.R.T à l'étude de Maître Hayet Bacha sis à l'Avenue du Koweit n° 25 Hammamet.

Cette cession du fonds de commerce a été publiée dans le journal quotidien Essabah du 6/8/2013.
2013N01026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé par Maître JBEBLI Badii, avocat à la cour d'appel, rue 8 juillet 7100 le Kef, légalisé en date du 22/7/2013 enregistré à la recette des finances du Sers en date du 31/7/2013 numéro d'immatriculation 13200459, numéro M006171 publié au journal «Echourouk» en date du 6/8/2013, Mr Ezzeddine Ben Ali Ben Hmida El Mrabet CIN n° 03722502 en date du 11/2/1998 domicilié à la rue TASA n° 637 Sers Le Kef, a vendu à Monsieur Al Assaad Ben Lazhar Ben Mohamed Zawali CIN n° 0804935 en date du 11/12/2012 domicilié à Lorbos Sers - Kef la totalité du fonds de commerce avec ses composants exploités pour vente de fourniture alimentaire situé au 15, rue Farhat Hached place de l'Indépendance Sers le Kef.

Les oppositions auront lieu au dit local jusqu'à l'expiration du délai 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2013F00063FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Suivant acte en date de 20 juillet 2013 enregistré à la recette des finances de Bab Souika sous n°13301745 quit 032032. Jouini Taher loue à Anis Kouki l'ensemble de fonds de commerce (gérance libre) sis au 29 Souk de cuivre durant un an du 01/7/2013 au 30/6/2014. Cet article est publié au journal La Presse 1318853/A.

2013T05490FCCC3

Avis de location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/4/2013 et enregistré à la recette des finances de Raoued le 27/6/2013, enregistrement n° 13302169, quittance n° M030493, Madame Amal Bent Hamouda Mlaouhia, Tunisienne, élisant domicile au 19 rue Djebel El Feth à Tunis, titulaire du Matricule Fiscal n° 000/C/A/282906/B et de la C.I.N n° 00596866, a donné en location gérance à Madame Habiba Bent Mustapha Barhoumi, Tunisienne, demeurant à l'appartement n° 6 immeuble n° 7, rue de la Mer rouge à l'Ariana El Médina, titulaire de la C.I.N n° 03794810, le fonds de commerce de salle de fêtes. Immatriculé au registre du commerce près du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sous le n° A125651997 et exploité dans le local appartenant à la bailleuse sis au Centre El Badr rue de Palestine Cité El Ghazala à Raoued, Gouvernorat de l'Ariana et ce pour une période de 21 mois à partir du 1/5/2013 au 31/1/2015.

2013T05514FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : «Al Hidayah»

Objectifs : Enseignement du coran et la sunna du prophète et les fondements de la jurisprudence islamique selon la doctrine Malékite.

Siège social : Zouaouine 7024 Bizerte

Président : Mamlouk Ben Abdennebi

Secrétaire Général : Ilyes Abdennebi
Trésorier : Abdelfatteh Ouerqli.
2013T04039APSF1

Constitution d'une association

Association de protection durable des forêts et de la faune

Siège social : maison de jeunesse le Krib Siliana 97 745172

But de l'association :

* L'établissement d'un environnement sain et la protection des forêts et des animaux sauvages, contribuer aux campagnes de prévention et de sensibilisation

* Parvenir à un développement complet dans différents domaines.

Président de l'association : Abdel Karim Touati

Secrétaire général de Assemblée : Hammadi Gnaoui

Trésorerie : Kamel Bil Hédi Manaai

Vice président de l'association : Mondher Titouhi.

2013T05071APSF1

Constitution d'une association

Nom : «Design, Développement et Environnement»

Siège : Ecole Supérieure des sciences et technologies du design, Université de la Manouba, Manouba

Objectifs :

Instauration d'un cadre commun dédié aux chercheurs dans le domaine du design, du développement et de l'environnement, ainsi que l'implication de l'association dans des projets de partenariat avec des sociétés à vocation technologique et économique nationales et internationales. Organisation d'une foire internationale ayant lieu tout les deux ans, avec la publication d'articles périodiques relatifs aux nouveautés de la recherche et de la production en matière de Design.

Président : Mr Hafedh Ben Mohamed Ben Mohamed Reikik

Secrétaire général : Mr Adnene Sfaxi.

Trésorier : Mr Mohamed Marouen Mbarki.

RR 942622535 TN en date du 8/3/2013.

2013T05489APSF1

Constitution d'une association

Suite au PV de constat de l'huissier notaire Mohamed Ezzehi n°126928 du 3 Avril 2013 adressé au Secrétaire Général du Gouvernement par lettre recommandée n°RR891670089 TN le 4 Avril 2013. Il a été constitué une Association de développement :

Nom : Association Tunisie Initiative pour le développement

Siège social : 71, résidence Alain Savary cité Elkhadra Tunis

Objectifs : Promouvoir la culture entrepreneuriale et encadrer et aider les jeunes à créer leurs projets

Président : Morci Telmoudi

Secrétaire général : Sadek Touati

Trésorier : Imed Elahmidi.

2013T05503APSF1

Constitution d'une association

1) Nom de l'Association : Union des Juristes Tunisiens «U.J.T.»

2) Objet et objectifs : 1/ Stimuler et encadrer la recherche juridique et doctrinale-2/ Agir pour promouvoir et unifier les lois arabes-3/Agir pour la garantie des droits individuels, collectifs et de solidarité- 4/Fonder des relations solides avec les unions et les organisations juridiques arabes et dans le monde 5/ Renforcer la coopération entre les membres de l'Union 6/ S'efforcer de faciliter les moyens de travail convenable des membres-7/ La défense des droits des membres.

3) Siège : 5, Avenue de Paris - Tunis 1000.

Le Président : Béchir Khantouche

Le Secrétaire Général : Hatem Ayadi.

2013T05517APSF1

Constitution d'une association

Association «l'enfance de l'éducation et de divertissement»

Nom de l'association : «Enfance de l'éducation et de divertissement

Buts : encadrement éducatif, psychologique et social

Inculquer l'esprit de citoyenneté la coopération et travail social.

Adresse : Maison de culture Avenue Farhat Hached Oudhref.

Membre : Président de l'association : Jamel Abdel Majid.

2013Z00334APSF1

Constitution d'une association

Par un statut enregistré le 13/6/2013 à la recette des finances de Tozeur reçu num 13657/13801347 une association a été créée entre Mr Ismail Omran et Mr Bouchniiba Mustafa et Mr Swalmiya Abdelmajid sous le nom du "Calèche Touristique" sise à la rue Habib Bourguiba Tozeur qui a pour but la participation au développement touristique.

2013100096APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Copropriétaire Ramses

Par PV daté du 20 juillet 2013 enregistré à la recette des finances Dar Chaabane El Fehri le 24 juillet 2013 quittance n° 18570, enregistrement sous le n° 13800730 dont une copie déposée à la commune de Dar Chaabane le 24/7/2013, il a été élu Houcine Mhamdi président, Habib Maatoug trésorier et Zouhaier Jeribi membre pour la période allant de juillet 2013 à juillet 2015.

2013N01022APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ali Khaldi

Avocat à la cour de cassation

9, rue de Jérusalem 1002 Tunis

Tél : 71 843 391

Fax : 71 845 098

Poursuivant : Mohamed Ben Hassen Ben Naceur El Yaakoubi Titulaire de la C.I.N n°00731262, élisant domicile au cabinet de Maître Ali Khaldi Avocat à la cour de cassation au 9 rue de Jérusalem 1002 Tunis.

Partie saisie : Mohamed Fethi Ben Sadok El Yaakoubi, Titulaire de la C.I.N n°00141729, demeurant au 4 bis rue El Oued Tunis, élisant domicile au cabinet de Maître Faouzi Ben Khedim, sis 26 rue Belhassen Jerad - Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Ali Khaldi Avocat à la cour de cassation domicilié au 9 rue de Jérusalem 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : L'immeuble objet du titre foncier n° 102166 Tunis sis rue el Ouez n°1 et 2 et El Mechneka n°2 Tunis, d'une superficie de 441 m² divisée en 441 parts composée de la parcelle n°1 faisant partie du présent titre et la parcelle n°2 n'en faisant partie qu'aux hauteurs construites sur les axes A et B du plan. L'immeuble consiste en un terrain sur lequel sont édifiées des constructions inachevées composées d'un rez de chaussée destiné à l'exploitation d'un bain maure, d'une superficie couverte

de 350m² environ en double toiture sous forme de coupole et comprenant les espaces utiles à ladite exploitation en sus d'un puits, un salon, espace pour massage etc ... et des escaliers parvenant à la toiture sur laquelle sont entamés des travaux de construction d'un étage composés uniquement de fondation et murs.

L'immeuble comprend également une boutique. La totalité de la superficie couverte est de 348m². Les toitures sont en dalles et les murs intérieurs et extérieurs en brique, les constructions sont inachevées et ne comportant ni portes ni éléments accessoires.

Les charges : Privilège général au profit du trésor public pour un montant de 31.571dt447 inscrit sur les parts de la partie saisie, Mhamed Fethi Ben Sadok El Yaakoubi

Mise à prix : Trois cents quatre vingt douze dinars (392 000 dt 000), outre les frais de poursuite de la première audience fixée à 1500 D 000 ainsi que les frais de la présente instance.

Date et lieu de la vente : Lundi 9 Septembre 2013, devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis.

Observations : Toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent être munis des autorisations préalables exigées par la loi.

2013T05500VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hechmi Mahjoub avocat à la cour

2 bis, rue d'Argentine Tunis

Tél. : 71.798.422

Il sera procédé à la vente à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Tunis, le 2 septembre 2013 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante : Société Tunisienne de Banque (STB), S.A, RC : B182331996, son siège sis rue Hédi Nouria Tunis.

Contre : Achraf B. Tijani Gargouri, demeurant 37 rue Ali Zlitni, résidence Montazeh El-Manar II - Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Hechmi Mahjoub, avocat à la cour 2 bis, rue d'Argentine Tunis.